

le Directeur

Paris, le

06 SEP. 2017

Madame Andrea LAYLI
Présidente du conseil d'administration
du Collège franco-argentin de Martinez

s/c de Monsieur le proviseur
du Collège franco-argentin de Martinez

s/c SCAC BUENOS AIRES

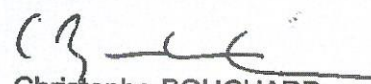
Madame la Présidente,

La fermeture de la section internationale de votre établissement décidée pour la rentrée 2018 pour la classe de seconde, puis 2019 pour la classe de première, et 2020 pour la classe terminale a pour conséquence de devoir repenser les synergies existantes entre les deux établissements à programme français de Buenos Aires appartenant au réseau de l'AEFE.

Les élèves de 3^{ème} du Collège Martinez admis en classe de seconde auront dorénavant vocation à terminer leur cycle secondaire au lycée Jean Mermoz, lequel s'engage à les accueillir. Des aménagements doivent être mis en place entre les deux établissements pour faciliter le déplacement des élèves entre les deux établissements.

Les élèves de troisième provenant du Collège Martinez seront exemptés du paiement du droit de première inscription perçu par le lycée Jean Mermoz. Le lycée Jean Mermoz transmettra chaque trimestre au Collège Martinez une copie des bulletins scolaires des élèves provenant du collège Martinez et ce pour toute la durée de leur scolarité au lycée. Le Collège Martinez informera le lycée Jean Mermoz au mois de septembre de l'année scolaire antérieure du nombre d'élèves qui devraient entrer en seconde au lycée Jean Mermoz l'année suivante. Les parents d'élèves de 3^{ème} du Collège Martinez, bénéficiaires d'une aide financière pourront participer à la campagne de bourse de la Fondation Culturelle Jean Mermoz dans les mêmes conditions que les parents d'élèves du lycée Jean Mermoz.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Christophe BOUCHARD